

2^{ème} rencontre interrégionale sur le suivi interinstitutionnel de la Validation des Acquis de l'Expérience

José Carrero, directeur adjoint du travail à la DIRECCTE Provence Alpes Côte-d'Azur, en charge de la VAE et Régis Guillemette, chargé de mission responsable de la cellule VAE au GIP Espace Compétence (CARIF PACA) vous invitent à participer à la deuxième rencontre interrégionale sur les mutualisations en matière de Suivi régional des Parcours VAE.

**Le jeudi 14 janvier 2010, de 11h à 16h, à la DGEFP
7, square Max Hymans, 75015 Paris**

Engagés dans l'étude d'un système de Suivi qualitatif des parcours, les acteurs VAE de la région PACA ont souhaité examiner avec d'autres régions intéressées par le même dispositif, les moyens de mutualiser les ressources méthodologiques et informatiques mobilisées par ce type de projet.

Une première rencontre a eu lieu sur ce thème le 6 octobre dernier à Marseille. Les échanges entre les quatre régions représentées (Ile-de-France, Rhône-Alpes, PACA, Franche-Comté) ont montré que les coûts pouvaient être un réel obstacle au développement des projets de Suivi des parcours, que leur réduction par mutualisation était envisageable à condition de travailler à un projet technique commun et que la mutualisation des pratiques entre les régions était un préalable à cette approche.

Cette deuxième rencontre a donc pour objectif d'aller plus loin sur cette voie en élargissant le périmètre des acteurs et en enrichissant les contenus.

Ordre du jour

L'ordre du jour de la Rencontre est le suivant :

Première partie : Mutualisation des pratiques, éléments commun de cahiers des charges.

Objectif

Identifier les points communs et les différences entre les projets régionaux de Suivi des Parcours VAE engagés ou à l'étude à ce jour.

Méthode

Revue détaillée des contextes historiques, des dispositifs techniques et institutionnels et des ressources engagées ou pointées.

Pour chaque élément : identification des points communs et des différences.

Résultat

Éléments communs de cahier des charges pour les ressources informatiques et d'accompagnement.

Deuxième partie : Mutualisation des outils, examen de quelques options.

Objectif

Identifier une ou plusieurs possibilités concrètes de mutualisation des outils informatiques et d'accompagnement parmi les présents.

Méthode

Présentation détaillée de deux ou trois options possibles de mutualisation des outils.

Discussion et enrichissement de ces options.

Résultat

Accord de principe pour une forme de mutualisation entre projets de Parcours VAE participants à la réunion.

Les mutualisations en matière de Suivi régional des Parcours VAE

- Le Suivi des Parcours VAE en Régions

Le Suivi des Parcours VAE est un dispositif régional visant à produire des statistiques qualitatives sur l'efficacité de la VAE pour les candidats et celle des politiques d'information et d'accompagnement qui la soutiennent.

Il est actuellement opérationnel ou en développement dans 6 régions (Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Limousin, Auvergne, Haute-Normandie, Franche-Comté) et à l'étude dans 4 autres (Ile-de-France, PACA, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine).

Le dispositif consiste à produire des indicateurs statistiques à partir d'un fichier régional centralisant l'ensemble des données des candidats fournies par les certificateurs après anonymisation et harmonisation. Les résultats sont diffusés directement ou à travers un extranet dédié.

Le système mobilise trois types de ressources.

- Des logiciels et services informatiques : pour transférer les données, les anonymiser, les harmoniser, les traiter et les diffuser. Elle est confiée à un prestataire extérieur à des degrés divers.

- Une ressource en assistance à maîtrise d'ouvrage : pour étudier la faisabilité du projet, rédiger le cahier des charges et les spécifications des prestations techniques, accompagner l'installation, la mise en œuvre et la maintenance des applicatifs. Elle est généralement sous-traitée.

- Une ressource de pilotage et de suivi et d'appui : fournie en interne par la structure porteuse.

- La mutualisation

Chaque région mobilise les ressources de son projet à des coûts unitaires équivalents. Or ces ressources, notamment informatiques, ont globalement les mêmes objets et les mêmes fonctionnalités. On peut donc envisager de les mutualiser pour réduire les coûts.

Au-delà du statu quo actuel, trois formes de mutualisation sont possibles :

- M1 : partage des outils méthodologiques

Sans toucher aux applications informatiques, il s'agit de systématiser le partage des méthodes et pratiques par des réunions de travail régulières entre porteurs, la formalisation de pratiques de références, la mise en commun des documents et échanges dans un extranet permanent.

Cette première approche implique la mutualisation, entre les régions porteuses, d'une ressource d'accompagnement, de formalisation des pratiques, de fourniture et d'animation de l'extranet.

- M2 : mutualisation des achats informatiques

Il s'agit d'obtenir des réductions de prix significatives sur les logiciels et services informatiques existants en se mettant d'accord entre régions sur un cahier des charges unique et un seul prestataire pour tous les projets. Les gains se situent entre 40 et 50% du prix pour 4 à 5 régions minimum participantes.

La solution peut être mise en place rapidement si on choisit des logiciels déjà développés. Elle ne concerne que les nouveaux projets.

- M3 : développement d'une gamme commune de logiciels libres

Variante de la précédente, cette forme de mutualisation consiste à développer en commun une gamme d'outils logiciels libres dans une « forge ». Un financement initial réparti entre les participants permet de développer les bases logicielles. Par la suite, celle-ci sont libres d'utilisation pour les régions intéressées. En outre les services informatiques des participants ou tout autre acteur peuvent améliorer l'outil pour le bénéfice de tous.

Cette solution n'est à envisager qu'à moyen terme compte tenu des temps de développement des logiciels.